

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 septembre 2008

OBJET
<i>de la Délibération</i>

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

Date de convocation du Conseil Municipal

18 septembre 2008

Date d'affichage : 18 septembre 2008

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Président de la Séance : Monsieur LE ROCH, Maire

Secrétaire de Séance : Mademoiselle ORINEL

Etaient présents

M. LE ROCH, Maire ; M. LE DORZE, Mme GOUTTEQUILLET, M. LE MAPIHAN, Mme BURLOT, M. LE COUVIOUR, Mme DORE-LUCAS, M. MARCHAND, Mme JEHANNO, M. PARMENTIER Adjoints au Maire.

M. JARNO, Mmes GREZE, OLIVIERO, LE PAVEC, MM. LE BOTLAN, LE BELLER, GIRALDON, Mme PESSEL, M. BURBAN, Mmes PEDRONO, RAMEL-FLAGEUL, DONATO-LEHUEDE, LE DOARE, M. BONHOURE, Mlle ORINEL, Mmes ROUILLARD, LE STRAT, MM. MOUHAOU, PERESSE, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir

M. BAUCHER à M. LE DORZE
M. LE BARON à M. MARCHAND
M. DERRIEN à M. MOUHAOU
Mme GUEGUAN à Mme LE STRAT

PLAN DE DESHERBAGE COMMUNAL

Rapport de Daniel LE COUVIOUR

L'orientation prise, il y a plusieurs années, par la ville de Pontivy concernant la réduction de l'emploi de pesticides a été confortée par la publication, le 16 février 2007, des préconisations du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Blavet qui visent à la reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

Un arrêté préfectoral du 1^{er} février 2008 régleme également l'emploi de pesticide.

Selon les recommandations du SAGE Blavet et de la CORPEP (Cellule d'Orientation Régionale pour la Protection des Eaux contre les Pesticides), un plan de désherbage a été élaboré.

Il définit le territoire communal qui ne recevra plus de traitement chimique et quelques espaces sur lesquels son utilisation modérée reste encore nécessaire. Ces espaces sont : les cimetières, le terrain d'honneur du Stade du Faubourg de Verdun, les serres de Stival avec les terrains attenants.

Ainsi, la ville atteindra le niveau 3 sur un tableau de 4 (le quatrième ne pouvant être, pour l'instant, atteint).

Sachant que seul le niveau 1 est obligatoire et que l'échéance est mars 2010, la commune affirme ainsi sa volonté de s'engager dans cette reconquête de la qualité de l'eau et la préservation des milieux aquatiques.

Nous vous proposons :

- D'approuver le plan de désherbage communal,

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES A L'UNANIMITE
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Fait à Pontivy, le 25 septembre 2008

LE MAIRE

Jean-Pierre LE ROCH